

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt Le six octobre à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : 1 ^{er} octobre 2020 <u>Secrétaire de séance</u> : Gaël MENETRIER
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, Cécile CASSOU-LENS, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Delphine BACHELLERIE, Estelle SIMONIN <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Arnaud POLLET	

Délibération n° D20-33

Objet : Fixation des tarifs d'impression et/ou photocopie en mairie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer des tarifs, pour toute réalisation de photocopie et/ou impression de document en mairie, applicables aux usagers et associations qui en feraient la demande.

Les tarifs suivants sont proposés :

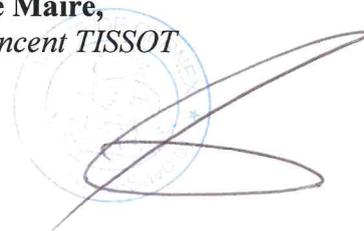
- 0.20€ par copie au format A4
- 0.40€ par copie au format A3

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

- ✓ **FIXE** ces nouveaux tarifs pour toute demande de photocopie et/ou impression.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer ces tarifs dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 07/10/2020
Transmise en Sous-Préfecture le 07/10/2020
Affichée le 07/10/2020